



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20240404-04042024\_31-BF



**Le Conseil communautaire,**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Entendu l'exposé du Président et sur sa proposition ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte**, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres, le budget annexe ZA Bois 2024 de la Communauté de communes des monts d'Alban et du Villefranchois, avec reprise des résultats.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance  
Serge CAPGRAS

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefranchois.fr](http://www.montsalban-villefranchois.fr) le 5 avril 2024.